



Accouchement physiologique à l'hôpital

PAYERNE • *Un espace physiologique de naissance a été créé au HIB. Les premiers accouchements avec des sages-femmes indépendantes devraient avoir lieu d'ici à la fin de l'été. Toutes n'ont pas accepté de signer la convention.*

CHANTAL ROULEAU

Un espace physiologique a vu le jour à l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Payerne. Une chambre intimiste, des murs rose fuchsia, un lit ovale sans étriers, une grande baignoire, aucun équipement visible: le tout pour un accouchement naturel sans péridurale. On se croirait à la maison plutôt qu'à l'hôpital. Depuis février, les sages-femmes du HIB ont accompagné une dizaine d'accouchements dans ce lieu. Deux sages-femmes indépendantes, Nicole Duperrex et Brigitte Schaffner, ont récemment signé une convention juridique avec le HIB et devraient assister les premières naissances à la fin de l'été. Trois sages-femmes étaient en discussion avec le HIB, mais une a refusé de signer le protocole.

«C'est une option en plus pour la femme», commente Nicole Duperrex, une des sages-femmes ayant signé la convention. «C'est une offre intermédiaire entre l'hôpital, le domicile et la maison de naissance.» La sage-femme indépendante pourra offrir un accompagnement global à sa patiente comme elle le ferait pour un accouchement en maison de naissance ou à domicile. «Je ne peux pas accepter d'accoucher une femme à domicile si elle représente de petits facteurs de risque», continue Nicole Duperrex, qui travaillait au HIB avant de devenir indépendante. «Je peux en revanche les accompagner dans l'espace physiologique.»

Des langages différents

S'il y a une complication, la femme peut être rapidement transférée dans une salle standard. Elle sera alors prise en charge par un médecin et des sages-femmes de l'hôpital. «Les infrastructures sont à proximité, dans la même aile», précise Sybille Empis de Vendin, sage-femme cheffe du HIB. «L'aspect sécuritaire est ainsi renforcé.»

Trouver une entente entre les sages-femmes et l'hôpital a pris plusieurs mois. «Nous avons deux langages différents. Le langage hospitalier est très sécuritaire alors que la philosophie des sages-femmes est plus naturelle», explique Stéphane Duina, le directeur du HIB. «Les

deux langages doivent se comprendre et être traduits sous forme juridique.»

«Le but de la convention est d'avoir une place en tant que sage-femme indépendante dans la structure hospitalière», commente Nicole Duperrex. «Nous avons négocié avec l'hôpital afin de trouver une solution qui convenait aux deux parties.»

Corinne Meyer, sage-femme et présidente de l'association des maisons de naissance vaudoises, était aussi en discussion avec le HIB mais a refusé de signer la convention. «Je suis à 95% d'accord avec le protocole», commente-t-elle. «Il y a deux points qui ne me conviennent pas.» Tout d'abord, des médicaments peuvent être administrés pour augmenter les contractions. «Lorsqu'on pratique la physiologie, la limite est très claire. En donnant des médicaments, on intervient sur le processus normal de la naissance.»

Point en négociation

Un protocole de sortie – notamment une prise de sang – est en outre imposé lorsque le bébé quitte l'hôpital de manière précoce. «On ne le lui imposerait pas s'il restait à l'hôpital», explique Corinne Meyer. «Lorsque les bébés naissent dans l'espace physiologique, on lui fait d'office une prise de sang comme s'il n'y avait pas de contrôle à domicile. Or la sage-femme fait ces contrôles. Cela remet en cause notre travail.»

Selon Nicole Duperrex, ce point est toujours en négociation avec le HIB. «Il fallait faire une première convention», note-t-elle. «Celle-ci peut être réajustée et adaptée à tout moment par la suite.»

Pas en concurrence

Cette nouvelle offre est-elle une concurrence aux maisons de naissance? «Pas du tout», répond Barblina Ley, présidente de l'association suisse des maisons de naissance, également directrice de la Maison de naissance Aquila à Aigle. «C'est une offre différente. En principe, c'est une bonne chose de réfléchir sur le mode d'accouchement. Une femme doit pouvoir choisir comment elle veut accoucher. Moi, je tiens trop à ma liberté pour signer une telle convention.»



Nicole Duperrex (à g.) et Brigitte Schaffner ont signé la convention leur permettant d'accompagner des accouchements dans l'espace physiologique. VINCENT MURITH

DES STRUCTURES PLUS OU MOINS SEMBLABLES

En Suisse romande, des structures similaires à l'espace physiologique de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Payerne existent – sans être identiques. Depuis le mois de mars, aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), deux salles d'accouchement sont qualifiées de «salles natures» avec lit parental, baignoire et lianes. On n'y fait en revanche pas que des accouchements physiologiques. «Elles sont utilisées également pour les accouchements avec péridurale», informe Béatrice van der Schüren, présidente de l'association des sages-femmes de Genève et employée aux HUG. Il existe en outre à la maternité un projet-pilote d'accompagnement global de la naissance. Une équipe de huit sages-femmes suivent la femme du début de la grossesse jusqu'à la naissance. Les consultations se font

ainsi toujours par une sage-femme connue de la patiente, mettant cette dernière davantage en confiance.

A Aigle, la Maison de naissance Aquila, qui existe depuis 1999, occupe deux chambres de l'hôpital. Les structures sont totalement séparées. Elle est gérée par des sages-femmes indépendantes médicalement et administrativement. «Nous louons les pièces à l'hôpital», précise Barblina Ley, directrice d'Aquila. «Nous ne sommes pas employées par l'hôpital.»

A Lausanne, la maternité du Centre hospitalier universitaire (CHUV) planche actuellement sur un projet d'espace physiologique. L'unité sera gérée par les sages-femmes de l'hôpital, à partir du début de la grossesse au suivi

après l'accouchement. «Dans un premier temps, il sera occupé par les sages-femmes de l'hôpital, mais nous n'excluons pas les sages-femmes indépendantes», remarque Patrick Hohlfeld, professeur et chef du Département de gynécologie obstétrique et génétique médicale au CHUV. «Nous voulons d'abord lancer le projet et vérifier que tout fonctionne.» Selon le professeur, le projet est à bout touchant, mais il ne peut donner de date quant à sa mise en place concrète. «Nous sommes à la recherche de locaux adéquats dans la maternité», informe-t-il.

Aucune structure de ce genre n'existe dans le canton de Fribourg. L'Hôpital fribourgeois (HFR) avait évoqué la possibilité d'une maison de naissance à Riaz mais la piste a rapidement été abandonnée. CR

REPÈRES

Définitions

> Maison de naissance La maison de naissance est totalement indépendante. Elle est gérée médicalement et administrativement par des sages-femmes indépendantes sous leur unique responsabilité.

> Espace physiologique

L'espace physiologique est géré administrativement par l'hôpital. Une sage-femme indépendante qui fait des accouchements dans un hôpital est une sage-femme agréée qui se plie aux protocoles hospitaliers. Ce dernier ne peut être appelé maison de naissance car il s'agit d'un terme protégé.

Le destin commun de Vaud et de Genève

MOBILITÉ • *Les deux cantons partagent les mêmes intérêts en matière de rail et de routes.*

Genève et Vaud partagent les mêmes intérêts en matière d'infrastructures ferroviaires et routières. Les deux cantons l'ont rappelé hier lors d'une conférence de presse réunissant pas moins de quatre conseillers d'Etat.

Depuis 2009, Genève et Vaud montrent un front uni et font pression à Berne pour s'arroger une part de la manne fédérale destinée à financer les infrastructures de transport. Cette politique porte ses fruits. En trois ans, «nous avons obtenu plus que lors de toutes les années précédentes», a souligné la magistrate Michèle Künzler.

Pour la conseillère d'Etat genevoise, les deux cantons doivent absolument poursuivre dans la même voie. «Il faut être proactif, travailler ensemble, anticiper les besoins et montrer que l'on est prêt à aller de l'avant». La région connaît un essor démographique rapide et le but est d'assurer qu'elle reste compétitive.

Sur ce dossier, la métropole lémanique fonctionne bien, s'est félicité le conseiller d'Etat vaudois Pascal Broulis. Ce qui a mart-



Grâce à l'agrandissement des gares de Genève (PHOTO KEYSTONE) et Lausanne, les capacités ferroviaires devraient doubler.

ché pour le rail doit maintenant marcher pour la route. Les deux cantons travailleront main dans la main pour que certains projets deviennent des priorités aux yeux de Berne.

Il ne suffira pas d'élargir les autoroutes et de construire des jonctions. A l'horizon 2030, ce sont des projets comme la traversée du lac, à Genève, et le grand contournement de Morges qu'il faudra réaliser. «Si rien ne se fait, la région risque la paralysie», a averti la conseillère d'Etat vaudoise Nuria Gorrite.

La métropole lémanique est un espace qui s'est distingué ces dernières années par son dynamisme démographique et économique. D'ici à 2040, le nombre d'habitants devrait progresser de 29%. Alors qu'elle ne représente que 15% de la population suisse, cette région contribue pour presque un quart de l'impôt fédéral direct.

Pour M. Broulis, il est indispensable d'accompagner cette croissance. L'enjeu est essentiel, a ajouté son homologue du Gouvernement genevois Pierre-François Unger. D'ici à 2025, les capacités ferroviaires seront doublées sur l'Arc lémanique, grâce notamment à l'agrandissement des gares de Lausanne et de Genève. ATS

EN BREF

FÊTE DE JEUNESSE

Colombier-sur-Morges attend 120 000 visiteurs

Après Bavois en 2008, la Cantonale des Jeunesses campagnardes se déroulera du 17 juillet au 4 août à Colombier-sur-Morges. Durant trois semaines, quelque 120 000 visiteurs sont attendus sur un terrain de 35 hectares. Une dizaine d'ouvrages en bois ont été construits pour ce grand rendez-vous des Jeunesses campagnardes vaudoises qui se tient tous les cinq ans. Un millier de m³ de copeaux de bois ont été utilisés pour former les allées.

TEMPÊTE

Pour 10 millions de dégâts

L'Établissement d'assurance contre les incendies et les éléments naturels (ECA) du canton de Vaud a ouvert plus de 3000 dossiers après la tempête de jeudi. Selon ses estimations, le montant des dégâts avoisinera les 10 millions. Les inspecteurs sont actuellement sur le terrain pour quantifier précisément les dégâts. Les annonces concernent avant tout les bâtiments, villas et fermes pour des dégâts aux toitures, vitres et façades. ATS